



**Communauté de Communes  
du Pays d'Étain**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ETAIN**

**MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PROGRAMME VOIRIE  
REQUALIFICATION URBAINE ET SIGNALISATION 2018-2020**

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE MAITRISE  
D'ŒUVRE**

**ACTE D'ENGAGEMENT A.E**

## **ARTICLE 1. PROCEDURE ET FORME DU MARCHÉ**

Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles passé sous la forme d'une procédure adaptée, soumis à la réglementation relative aux marchés publics ainsi qu'aux prescriptions du CCAG-PI pour son exécution.

Le marché est un accord cadre à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25/03/2016, sans minimum ni maximum.

*Cependant, pour servir de base au candidat afin de proposer ses honoraires, le budget de programmation de travaux (voirie, enrobés projetés, requalification urbaine, signalisation), peut être estimé annuellement pour la période 2018-2020 :*

*Budget minimum annuel de 300 000 € HT*

*Budget maximum annuel de 700 000 € HT*

*(comprenant la maîtrise d'ouvrage directe et la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes membres).*

*Ces montants de travaux minimum et maximum ne sont pas garantis, le prestataire ne pourra s'en prévaloir pour réclamer une indemnisation s'ils n'étaient pas atteints.*

## **ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ETAINE

29 Allée du Champ de Foire

55400 Etain

Tel : 03.29.87.86.08

Fax : 03.29.87.12.09

### **Signataire du marché :**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Etain

### **Comptable assignataire :**

Madame la Trésorière

5 rue Justin Paul 55400 Etain

Tel: 03.29.87.11.17

### **Financement/ Imputation budgétaire:**

Le présent marché est financé par la Communauté de Communes du Pays d'Etain (ressources propres).

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal.

## **ARTICLE 3. DELAI DE PAIEMENT**

Le délai maximum de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage est de : 30 jours.

Le taux applicable en cas de retard de paiement est le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, sera due de plein droit en cas de retard de paiement.

**ARTICLE 4. CONTRACTANTS**

Le maître d'œuvre contractant unique, soussigné :

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> Société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire	FR	

Nous, cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupés conjoints/solidaires (à préciser par les candidats) les uns des autres et désignés dans le marché sous le nom "le maître d'œuvre" :

**1<sup>er</sup> cotraitant :**

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> Société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

**2<sup>e</sup> cotraitant :**

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> Société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes

**3° cotraitant :**

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> Société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

**4° cotraitant :**

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> Société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

**5° cotraitant :**

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> Société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée

**Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),**

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 50 à 55 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016.

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée,

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

#### **ARTICLE 5. OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché est un accord cadre à bons de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre des programmes voirie, requalification urbaine et signalisation des années 2018, 2019 et 2020.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes

- Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum
- Procédure adaptée en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Catégorie infrastructure et réhabilitation
- Chaque chantier fera l'objet d'un bon de commande précisant l'objet des travaux, le montant estimatif des travaux, le montant provisoire de la maîtrise d'œuvre et le délai prévisionnel de réalisation.

Contenu de la mission :

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre objet du présent accord-cadre sont définis à l'article 1.4 du CCAP.

#### **ARTICLE 6. DUREE D'EXECUTION DE L'ACCORD-CADRE**

Le présent marché s'exécutera à compter de sa notification jusqu'à la réception totale des ouvrages, sans pouvoir excéder 3 ans.

La durée d'exécution de chaque bon de commande débutera à sa date de notification et s'achèvera à la réception totale des ouvrages.

#### **ARTICLE 7. DELAIS D'EXECUTION**

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 36 mois, (durée prévisible entre le début d'exécution du marché et la fin d'exécution des prestations objet du présent contrat). Le point de départ est fixé à partir de la date de signature du 1<sup>er</sup> bon de commande.

**Les délais contractuels d'exécution de chaque élément de mission proposés par le maître d'œuvre sont:**

<b>Etapes</b>	<b>Date de remise du document</b>
<i>Actualisation du diagnostic / tableau de classement des voies</i>	
Remise de l'AVP	
Remise du PRO	
Remise du DCE	
VISA	
DET - Diffusion du compte rendu de réunion chantier	
AOR	

### **ARTICLE 8. PRIX**

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de janvier 2018 (mois m0).

Chaque opération fera l'objet d'un bon de commande particulier ainsi qu'un ordre de service de démarrage.

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'Ouvrage affectée aux travaux au mois m0 est fixée à l'article 1 du présent acte d'engagement (Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage déléguée).

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues à l'article 6 du CCAP.

Forfait provisoire de rémunération basé sur le montant minimum annuel de travaux de 300 000 HT :

POUR LES TRAVAUX (missions : AVP/PRO, ACT, VISA, DET, AOR)	
Il est fixé à	..... € HT
soit de	..... € TTC taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de .....20 %.....
soit	..... euros TTC
(en toutes lettres)	

### **Forfait définitif de rémunération :**

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article 6 du CCAP.

### **ARTICLE 9. PAIEMENTS**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

**Contractant unique ou 1er cotraitant :**

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

**2ème cotraitant :**

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

**3ème cotraitant :**

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

**4ème cotraitant :**

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

<b>Ordonnateur</b>	<b>Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Etain</b>
Comptable assignataire des paiements	<b>Trésorerie d'Etain</b>

**ARTICLE 10. SIGNATURE ET ACCEPTATION DE L'OFFRE**

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai défini au règlement de consultation qui court à compter de la date de remise de l'offre, sauf accord ultérieur des parties.

Ce délai est de 120 jours.

Le maître d'œuvre	Le maître d'ouvrage
<p>Fait à ..... le, ..... Le(s) contractant(s) (cachets et signatures)</p>	<p>Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,</p> <p>Fait à le, Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (cachets et signatures)</p>



**ANNEXE 1 : REPARTITION DES HONORAIRES PAR ELEMENT DE MISSION ET PAR COTRAITANTS**

Coût prévisionnel annuel indicatif minimum des travaux **300 000 € HT**  
 Taux de rémunération ..... %  
 Forfait de rémunération ..... € HT

PHASES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE	Prix global et forfaitaire							
	Forfait de rémunération							
	% sur honoraire	Total global HT	Répartition par cotraitant	% sur honoraire	Total global HT	Répartition par cotraitant	% sur honoraire	
<input type="checkbox"/> Etudes d'avant-projet (AVP)/Etudes de projet (PRO)								
<input type="checkbox"/> Assistance Contrat de Travaux (ACT) :								
<input type="checkbox"/> VISA								
<input type="checkbox"/> Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)								
<input type="checkbox"/> Assistance aux opérations de réception (AOR)								
<input type="checkbox"/> Mission complémentaire d'assistance (DT)	Forfait annuel fixe :							